



Bulletin Officiel

N°6546 Vendredi 18 Février 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 –

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE
DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-

2

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ SANS APE

BH LEASING SUBORDONNÉ 2022-1

11

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2022-1 »

17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

22

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE
(MISE À JOUR EN DATE DU 28/01/2022)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021

- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

- SICAV CROISSANCE

AVIS DU CMF

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

Dans le cadre du prospectus, la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants ;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « STA » acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Monsieur Nouri CHAABANE, actionnaire de référence de la STA détenant 41,83% du capital de la société après l'ouverture du capital, s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;

- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan de la STA.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 16/12/2021, son accord de principe quant à l'admission des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal dix (10) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Le Conseil de la Bourse a, en outre, pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de la STA de mettre en place un contrat de liquidité portant sur 0,510 MDT et recommande vivement l'augmentation de ce montant pour le porter au moins à 1,0 MDT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse BNA Capitaux a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (diffusion de 30 % du capital), l'introduction des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 17,000 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- ✓ Accéder à de nouvelles sources de financement visant l'amélioration du coût de ses ressources ;
- ✓ Garantir la liquidité des titres de la société ;
- ✓ Accroître la notoriété de la société auprès de ses clients et de ses fournisseurs ;
- ✓ Bénéficier de l'avantage fiscal en réduisant le taux d'imposition de 35% à 20%.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 28/07/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « STA » tenue le 28/07/2021 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et a donné au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour décider les modalités de cette opération.

Actions offertes au public :

L'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **600.000 actions** d'une valeur nominale de 10 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **30%** du capital social actuel dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **480 000 actions** représentant **80%** de l'offre au public et **24%** du capital de la STA au prix de 17,000 DT l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Global** de **120 000 actions**, représentant **20%** de l'offre au public et **6%** du capital social de la STA auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 002 DT, centralisé auprès de la BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

Siège social : Z.I.Borj Ghorbel, la nouvelle médina, 2096 Ben Arous

Forme juridique : Société anonyme.

Législation particulière applicable :

La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative à la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10 août 1995 tel que modifié par les arrêtés du 15 août 1996 et du 05 février 1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

Date de constitution : 19/05/2014

Capital social : 20.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal dix (10) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales ; industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public **du 21/02/2022 au 04/03/2022 inclus**.

La réception des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/02/2022**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **04/03/2022**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2021**.

4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « STA », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **17,000 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de la BNA Capitaux- Intermédiaire en bourse au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre du Placement Global.

6- Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres :

L'opération proposée porte sur une offre de **600 000** actions à céder, soit **30%** du capital de la société après réalisation de l'opération. L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Global,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en DT	% du capital
Offre à Prix Ferme (OPF)	80,0%	480 000	8 160 000	24,0%
Placement Global	20,0%	120 000	2 040 000	6,0%
Total	100,0%	600 000	10 200 000	30,0%

Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 480 000 actions seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant (en DT)	En % du capital social	En % de l'offre
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels et 100 000 actions pour les institutionnels	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%
Total	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%

Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

Les 480 000 actions seront offertes aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels (soit un maximum de 0,5% du capital social de la société) et 100 000 actions pour les institutionnels (soit un maximum de 5% du capital social de la société).

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro du Registre National des Entreprises ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au Registre National des Entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **20 actions**, ni supérieur à :

- 10 000 actions pour les non-institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social ;
- 100 000 actions pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement General de la Bourse), soit au plus 5% du capital social ;

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé;
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités, ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Global :

Dans le cadre du Placement Global, **120 000 actions** représentant **20,0%** de l'offre au public et **6,0%** du capital de la société seront offertes à des investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de **250 002 DT**.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès de l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du Registre National des Entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être ni inférieur à **14 706 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 002 DT** ni supérieur à **100 000 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **1 700 000 DT**.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les actions non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme et inversement.

7- Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global :

A l'issue de l'opération de placement, BNA Capitaux intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

8- Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordres d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

En cas de suite positive (diffusion de 30 % du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse le nombre d'actions attribuées, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable (diffusion de 30 % du capital), la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué, en date du 28/12/2021, aux actions de la Société Tunisienne d'Automobiles le code ISIN : TNGTFLC2986.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'intermédiaire en Bourse, BNA Capitaux.

11- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

12- Avantage fiscal :

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi 2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions en bourse, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit à 20% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35% et qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la BVMT au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2024, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission, à condition de respecter la condition du taux d'ouverture du capital au public de 30% au moins.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles porte sur la cession au public de 30% de son capital social, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

13- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la « STA », a été établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les cinq actionnaires suivants de la STA, à savoir : M. Nouri CHAABANE, M. Amenallah BEN TEMESSEK, ATID SICAF, Consortium des Immobilières Maghrébines et Hôtel le Palace portant sur un montant de 1 000 000 DT et 58 800 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°22-1069 du 19 janvier 2022, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA », de BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

2022 - AC - 005

AVIS DES SOCIÉTÉS

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne



Groupe BH BANK

Société Anonyme au capital de 35 000 000 Dinars

Siège Social : Immeuble BH Assurance, Rue Zohra FAIZA, Centre Urbain Nord -1082- Cité Mahrajène

Identifiant unique : 0587756X

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné

«BH LEASING Subordonné 2022-1 »

De 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 12 000 000 dinars

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BH LEASING réunie le 27/04/2021 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de 50 Millions de dinars dans un délai de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 14/02/2022 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant de 10 Millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 12 Millions de dinars et ce, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,70% et/ou TMM+2,90%	Constant par 1/5ème à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	9,90% et/ou TMM+3,15%	Constant par 1/5ème à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 12 000 000 de dinars, divisé en 100 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 120 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné «BH LEASING Subordonné 2022-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **21/02/2022** auprès des guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **25/02/2022**.
Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (12 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 120 000 obligations subordonnées.
En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.
Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.
- **But de l'émission :**
L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « BH LEASING Subordonné 2022-1 » permettra à la société de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** BH LEASING Subordonné 2022-1
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la société BH LEASING mentionnant la catégorie et le taux d'intérêt choisi.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2022**, seront décomptés et payés à cette date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit au **25/02/2022**.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,90% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **290 points de base**. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,70% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B, d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,15% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **315 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,90% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation subordonnée. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2027** pour la catégorie A et le **25/02/2029** pour la catégorie B.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2023** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2023** pour la catégorie A et le **25/02/2025** pour la catégorie B.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,70% l'an** pour la catégorie A et de **9,90% l'an** pour la catégorie B, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2022 à titre indicatif, qui est égale à **6,246%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,146%** pour la catégorie **A** et de **9,396%** pour la catégorie **B**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie **A** et de **3,15%** pour la catégorie **B**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale :**

Les obligations subordonnées sont émises pour une période totale de **5 ans** pour la catégorie **A** et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la catégorie **B**.

- **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- ✓ **2,669 ans** pour la catégorie **A** ;
- ✓ **4,115 ans** pour la catégorie **B**.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BH LEASING, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

BH LEASING s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BH LESING Subordonné 2022-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BH INVEST intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2022 - AS - 0118

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2022-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **27/04/2021** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (**150.000.000 DT**) sur 2021 et 2022 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **31/01/2022** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » à savoir :

- a. Montant de l'emprunt obligataire** : 30 000 000 dinars.
- b. Nominal de l'obligation** : 100 dinars par Obligation ;
- c. Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- d. Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- e. Taux d'intérêt**
 - Catégorie A : **9,60%** ;
 - Catégorie B : **9,80%** ;
- f. Durée**
 - Catégorie A : 5 ans ;
 - Catégorie B : 7 ans dont deux années de grâce ;
- g. Amortissement normal** : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit **20** dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie **A** et à la troisième année pour la catégorie **B**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » est d'un montant de 30 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **HL 2022-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/02/2022** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **25/03/2022**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**30 000 000** dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de **300 000** obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **25/03/2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **21/02/2022** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : HL 2022-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Nominatives.

Législation sous laquelle les titres sont créés : les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : livre 4 - titre premier, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/03/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **25/03/2022**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

-Taux fixe : Taux annuel brut de **9,60%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce

-Taux fixe : Taux annuel brut de **9,80%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **25/03** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **25/03/2027** pour la catégorie A et le **25/03/2029** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le jj/jj de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/03/2023** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/03/2023** pour la catégorie A.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/03/2025** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,60%** l'an pour la catégorie **A** et de **9,80%** pour la catégorie **B**.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » seront émises selon deux catégories :

- ✓ **Une Catégorie A :** sur une durée de 5 ans ;
- ✓ **Une Catégorie B :** sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration : La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,67** années pour la catégorie **A** et de **4,12** années pour la catégorie **B**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation

Notation de la société :

Le **21/10/2021**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « **Hannibal Lease** » de « **BB-(tun)** » à « **B+(tun)** » avec perspective stable ainsi la note de la société s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **B+ (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712#ratings>

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **02/02/2022** une notation provisoire à long terme «**B+(EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **HL 2022- 01** » objet de la note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « **B+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article **52 c** du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article **39** du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article **24** de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier ainsi que la quantité des obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à mi-novembre 2021, quatorze (**14**) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **HL 2022-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 04/02/2022 sous le n°22-1071 et du document de référence « HL 2021 » enregistré auprès du CMF en date du 31/01/2022 sous le n°22-001.

La note d'opération et le document de référence « HL 2020 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	210,137	210,174
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	144,160	144,185
3 UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,138	120,155
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	129,551	129,570
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	125,486	125,499
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	125,371	125,392
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	120,622	120,638
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,747	48,753
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,099	35,104
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	119,315	119,332
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,583	18,586
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	130,787	130,766
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,230	1,230
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,055	126,083
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,290	12,291
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	177,309	177,337
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,165	12,137
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	100,832	100,851
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,009	103,026
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,527	14,528
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,966	1,967
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,232	66,239
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	138,065	138,224
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	107,147	107,391
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,043	112,060
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,568	139,930
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	534,697	535,674
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	138,913	138,784
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	177,796	177,682
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	101,788	101,987
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,353	132,449
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	171,787	171,790
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	149,722	149,837
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,135	23,215
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,411	93,553
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2252,683	2255,697
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,688	132,664
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	221,668	219,680
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,990	2,981
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,688	2,681
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	65,929	66,142
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,342	1,343
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,247	1,243
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,220	1,217
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	109,299	109,930
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1187,477	1187,823
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,229	13,323
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,526	10,509
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,120	12,308
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	88,597	88,868
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,314	1,305

52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS		UFI	15/09/09		1,288	1,314	1,305
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,242	110,254
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,175	102,187
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	108,672	108,689
56 ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	105,841	105,856
57 TUNISO-EMIRATES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	107,964	107,984
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	110,641	110,662
59 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,205	107,220
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,208	104,223
61 MILLENUM OBLIGATAIRES SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,806	103,814
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	107,880	107,895
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	109,947	109,964
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	106,561	106,573
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	105,813	105,825
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,388	106,098	106,114
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	105,386	105,401
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	104,798	104,813
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,441	107,450
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	105,431	105,446
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	103,604	103,622
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,235	108,249
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	103,812	103,823
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	110,552	110,566
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	106,932	106,966
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	109,790	109,826
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	111,910	112,001
SICAV MIXTES							
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	64,640	65,076
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	99,086	99,361
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,245	18,253
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	289,132	288,474	289,181
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2258,531	2251,103
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,891	70,976
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,087	56,101
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	106,912	106,950
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,650	11,705
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,849	15,890
88 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	16,036	16,076
89 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,081	14,113
90 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	9,042	9,041
91 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	103,487	103,683
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	80,968	80,840
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	83,949	83,913
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,554	103,478
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	94,298	94,797
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,472	10,488
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	99,459	101,336	101,038
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	149,793	150,375
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	106,692	106,254
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,960	121,134
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	121,183	121,394
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	188,728	189,152
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	174,404	174,917
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	170,130	170,325
105 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	23,219	23,361
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	145,035	145,181
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,927	158,540
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5425,997	5409,354
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	92,247	91,818
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4664,234	4657,439
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,429	10,425
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	170,033	169,874
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11172,207	11172,969
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	124,727	125,080

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR TANMYA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
64. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
66. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
67.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
68. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100

69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
74. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
75. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-

				SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 161.088.628 un actif net de D : 159.804.800 et un bénéfice de la période de D : 2.348.209.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les disponibilités représentent au 31 Décembre 2021, 22,66% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>93 476 372,962</u>	<u>35 531 880,295</u>
Obligations et valeurs assimilées		85 642 531,335	32 778 140,502
OPCVM		7 833 841,627	2 753 739,793
Placements monétaires et disponibilités		<u>67 609 863,265</u>	<u>95 331 782,487</u>
Placements monétaires	5	31 100 697,098	12 321 184,093
Disponibilités		36 509 166,167	83 010 598,394
Créances d'exploitation	6	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>
TOTAL ACTIF		<u>161 088 627,567</u>	<u>130 866 054,122</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	198 866,195	145 219,102
Autres créditeurs divers	8	1 084 960,903	1 133 063,371
TOTAL PASSIF		<u>1 283 827,098</u>	<u>1 278 282,473</u>
ACTIF NET			
Capital	9	150 999 323,282	122 069 199,581
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 227,479	653,761
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 804 249,708	7 517 918,307
ACTIF NET		<u>159 804 800,469</u>	<u>129 587 771,649</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>161 088 627,567</u>	<u>130 866 054,122</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	1 496 171,108	4 121 437,580	436 559,404	1 666 811,758
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 496 171,108	3 870 772,486	436 559,404	1 666 811,758
Revenus des titres OPCVM		-	250 665,094	-	-
Revenus des placements monétaires	11	706 138,905	3 744 717,959	947 916,117	2 406 526,501
Revenus des prises en pension	12	278 686,373	1 015 066,834	217 537,348	580 076,596
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 480 996,386	8 881 222,373	1 602 012,869	4 653 414,855
Charges de gestion des placements	13	(198 866,195)	(723 303,054)	(135 219,102)	(373 464,101)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 282 130,191	8 157 919,319	1 466 793,767	4 279 950,754
Autres charges	14	(54 935,604)	(205 623,258)	(45 456,259)	(124 762,878)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 227 194,587	7 952 296,061	1 421 337,508	4 155 187,876
Régularisation du résultat d'exploitation		132 193,488	851 953,647	2 138 278,534	3 362 730,431
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 359 388,075	8 804 249,708	3 559 616,042	7 517 918,307
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(132 193,488)	(851 953,647)	(2 138 278,534)	(3 362 730,431)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		121 014,862	176 042,520	38 089,017	172 098,176
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	6 511,240	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		2 348 209,449	8 134 849,821	1 459 426,525	4 327 286,052

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 348 209,449	8 134 849,821	1 459 426,525	4 327 286,052
Résultat d'exploitation	2 227 194,587	7 952 296,061	1 421 337,508	4 155 187,876
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	121 014,862	176 042,520	38 089,017	172 098,176
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	6 511,240	-	-
Frais de négociation	-	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(4 889 491,740)	-	(2 593 022,862)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 891 490,844	26 971 670,739	41 083 710,936	69 353 852,259
Souscriptions				
- Capital	47 220 220,691	170 087 474,689	50 351 423,347	109 128 701,491
- Régularisation des sommes non distribuables	51 371,656	126 450,210	133 124,573	238 809,710
- Régularisation des sommes distribuables	2 573 699,349	7 183 144,079	2 806 528,818	5 241 720,500
Rachats				
- Capital	(44 463 538,372)	(141 353 883,479)	(11 508 201,396)	(42 364 413,001)
- Régularisation des sommes non distribuables	(48 779,055)	(112 471,479)	(31 122,743)	(69 146,067)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 441 483,425)	(8 959 043,281)	(668 041,663)	(2 821 820,374)
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 239 700,293	30 217 028,820	42 543 137,461	71 088 115,449
ACTIF NET				
En début de période	154 565 100,176	129 587 771,649	87 044 634,188	58 499 656,200
En fin de période	159 804 800,469	159 804 800,469	129 587 771,649	129 587 771,649
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	1 437 615	1 185 364	807 115	535 222
En fin de période	1 464 384	1 464 384	1 185 364	1 185 364
VALEUR LIQUIDATIVE	109,128	109,128	109,323	109,323
TAUX DE RENDEMENT	1,50%	5,62%	1,37%	6,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 93.476.372,962 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		82 528 170,000	85 642 531,335	53,59%
Obligations de sociétés		39 949 850,000	41 532 391,600	25,99%
AMEN BANK ES 2017	5 000	100 000,000	103 988,000	0,07%
AMEN BANK ES 2009	10 000	199 600,000	201 816,000	0,13%
AMEN BANK ES 2010	10 000	266 300,000	271 388,000	0,17%
AMEN BANK ES 2012	20 000	200 000,000	203 504,000	0,13%
AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	7 000 000,000	7 455 896,000	4,67%
AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	1 000 000,000	1 048 160,000	0,66%
AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	1 000 000,000	1 048 696,000	0,66%
ATB SUB 2017	30 000	2 400 000,000	2 527 200,000	1,58%
ATL 2017-1 A	10 000	200 000,000	209 664,000	0,13%
ATL 2017 SUB	2 000	120 000,000	121 600,000	0,08%
ATL 2017-2 B	2 500	100 000,000	105 738,000	0,07%
ATL 2017-2 C	2 500	200 000,000	210 630,000	0,13%
ATL 2018 -1 B	2 500	100 000,000	103 124,000	0,06%
ATL 2019-1 CA	7 000	420 000,000	422 777,600	0,26%
ATL 2020-1 CA	5 000	400 000,000	406 684,000	0,25%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	100 000,000	103 488,000	0,06%
ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	300 000,000	315 692,000	0,20%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	420 000,000	436 951,200	0,27%
ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	560 000,000	564 149,600	0,35%
BH 2009	20 000	460 000,000	460 064,000	0,29%
BH 2019-1	5 000	300 000,000	315 396,000	0,20%
BNA 2009	10 000	199 600,000	205 952,000	0,13%
BTE 2016	5 000	100 000,000	105 532,000	0,07%
BTE 2019	6 000	480 000,000	521 083,200	0,33%
BTK 2009 C	5 000	133 150,000	139 490,000	0,09%
CIL 2016-2	17 000	340 000,000	357 884,000	0,22%
CIL 2017/1	3 000	60 000,000	61 879,200	0,04%
TL SUB 2016	3 000	60 000,000	63 057,600	0,04%
TL 2015-2 B	5 000	200 000,000	210 292,000	0,13%
TL 2016-1	5 000	200 000,000	209 208,000	0,13%
TL 2017-1	8 000	160 000,000	165 504,000	0,10%
TL 2017-2	10 000	800 000,000	847 016,000	0,53%
TL 2018 SUB A	2 500	150 000,000	160 220,000	0,10%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	267 604,000	0,17%
TLF 2020-1 TF	15 000	1 200 000,000	1 266 516,000	0,79%
TLF2020 SUB -TF	20 000	2 000 000,000	2 151 424,000	1,35%
TLF 2021-1 TF	20 000	2 000 000,000	2 110 976,000	1,32%
UIB 2009/1 B	20 000	399 200,000	407 184,000	0,25%
UIB SUB 2016	15 600	312 000,000	330 220,800	0,21%
ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	400 000,000	418 612,000	0,26%
STB SUB 2019-1 CA	10 000	600 000,000	604 560,000	0,38%
STB 2020-1	7 000	560 000,000	593 510,400	0,37%
BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	12 000 000,000	12 177 120,000	7,62%
TLF2021 SUB -TF	15 000	1 500 000,000	1 520 940,000	0,95%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 678 475,735	1,68%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	623 301,977	0,39%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	1 013 499,243	0,63%

BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 041 674,515	0,65%
Emprunt national		40 000 000,000	41 431 664,000	25,93%
Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000,000	10 354 880,000	6,48%
Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000,000	31 076 784,000	19,45%
Titre OPCVM		7 500 451,648	7 833 841,627	4,90%
FINA O SICAV	835	87 113,752	100 058,885	0,06%
FCP BNA CAPITALISATION	15 967	2 499 857,388	2 809 968,462	1,76%
TUNISO EMIRATIE SICAV	45 980	4 913 480,508	4 923 814,280	3,08%
Total		90 028 621,648	93 476 372,962	58,49%
Total par rapport au total des actifs			58,03%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 31.100.697,098 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	14 856 731,165	14 918 392,120	9,34%
Certificat de dépôt UIB au 06/02/2022 à 7,25% pour 60 jours	14 856 731,165	14 918 392,120	9,34%
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	16 009 469,337	16 182 304,978	10,13%
Pension livrée BTE au 20/01/2022 à 7,25% pour 92 jours	5 096 133,863	5 171 054,109	3,24%
Pension livrée BTE au 20/01/2022 à 7,25% pour 92 jours	913 871,562	927 306,743	0,58%
Pension livrée ATTIJARI bank au 14/02/2022 à 7,25% pour 272 jours	1 400 237,589	1 464 531,832	0,92%
Pension livrée AMEN bank au 21/03/2022 à 7,25% pour 91 jours	7 499 857,008	7 517 981,662	4,70%
Pension livrée AMEN bank au 21/02/2022 à 7,5% pour 60 jours	1 099 369,315	1 101 430,632	0,69%
TOTAL	30 866 200,502	31 100 697,098	19,46%
Pourcentage par rapport au total des actifs			19,31%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2021 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Sommes à encaisser	2 391,340	2 391,340
	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 198.866,195 contre D : 145.219,102 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Gestionnaire	198 866,195	135 219,102
Dépositaire	-	10 000,000
	<u>198 866,195</u>	<u>145 219,102</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 1.084.960,903 contre D : 1.133.063,371 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	13 535,748	10 349,784
Dividendes à payer	1 029 965,409	1 085 247,400
Commissaire aux comptes	24 000,000	20 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 593,167	13 200,000
Retenue à la source	1 083,050	102,658
TCL	1 960,000	3 340,000
	<u>1 084 960,903</u>	<u>1 133 063,371</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	122 069 199,581
Nombre de titres	1 185 364
Nombre d'actionnaires	1 185

Souscriptions réalisées

Montant	170 087 474,689
Nombre de titres émis	1 651 649
Nombre d'actionnaires nouveaux	376

Rachats effectués

Montant	(141 353 883,479)
Nombre de titres rachetés	(1 372 629)
Nombre d'actionnaires sortants	(267)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	176 042,520
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 511,240
Régularisation des sommes non distribuables	13 978,731

Capital au 31-12-2021

Montant	150 999 323,282
Nombre de titres	1 464 384
Nombre d'actionnaires	1 294

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2021 à D : 1.496.171,108 contre D : 436.559,404 pour la même période de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 464 432,368</u>	<u>3 743 716,116</u>	<u>404 820,664</u>	<u>1 540 546,951</u>
Intérêts	1 464 432,368	3 743 716,116	404 820,664	1 540 546,951
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>31 738,740</u>	<u>127 056,370</u>	<u>31 738,740</u>	<u>126 264,807</u>
Intérêt des BTA	31 738,740	127 056,370	31 738,740	126 264,807
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	250 665,094	-	-
Dividendes	-	250 665,094	-	-
TOTAL	1 496 171,108	4 121 437,580	436 559,404	1 666 811,758

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2021 à D : 706.138,905 contre D : 947.916,117 pour la même période de l'exercice 2020, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10/2020 au 31/12/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts des dépôts à vue	494 437,212	2 444 714,034	947 916,117	1 781 545,146
Intérêts des certificats de dépôts	211 701,693	1 300 003,925	-	624 981,355
TOTAL	706 138,905	3 744 717,959	947 916,117	2 406 526,501

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10/2020 au 31/12/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts des pensions livrées	278 686,373	1 015 066,834	217 537,348	580 076,596
Total	278 686,373	1 015 066,834	217 537,348	580 076,596

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2021 à D : 198.866,195 contre D : 135.219,102 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10/2020 au 31/12/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	198 866,195	713 303,054	135 219,102	363 464,101
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000
TOTAL	198 866,195	723 303,054	135 219,102	373 464,101

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2021 à D : 54.935,604 contre D : 45.456,259 pour la même période de l'exercice 2020, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021	du 01/10/2020 au 31/12/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance du CMF	39 772,042	142 656,285	27 043,057	72 690,644
Commissaire aux comptes	6 021,715	28 412,972	7 370,251	21 032,713
Rémunération Président du Conseil	1 058,821	4 235,292	1 058,821	4 235,292
Jetons de présence	1 814,802	7 200,000	1 795,076	7 200,000
TCL	5 320,402	19 499,275	7 445,727	17 518,359
Autres	947,822	3 619,434	743,327	2 085,870
TOTAL	54 935,604	205 623,258	45 456,259	124 762,878

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 décembre 2021 faisant apparaître un total bilan de 600 199,688 Dinars et un actif net de 585 827,915 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 Décembre 2021, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 09 Octobre 2021. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 31 Janvier 2022
Le Commissaire aux Comptes
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	430 968,551	358 422,872
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		328 311,511	330 950,827
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		83 336,787	24 351,796
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		19 320,254	3 120,249
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	160 454,392	205 018,032
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		106 656,473	204 940,469
AC2-B	DISPONIBILITES		53 797,919	77,563
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	8 776,744	1 220,984
TOTAL ACTIF			600 199,687	564 661,888
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 104,706	1 073,682
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 267,067	16 373,112
TOTAL PASSIF			14 371,773	17 446,794
ACTIF NET			585 827,915	547 215,094
CP1	CAPITAL	CP1	586 634,869	554 652,315
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-806,954	-7 437,221
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-751,093	-7 828,331
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-55,860	391,110
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			585 827,915	547 215,094
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			600 199,688	564 661,888

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
			au	au	au	au
			31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 089,884	17 149,547	1 193,867	9 880,490
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	14 328,984	903,500	8 689,900
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 089,884	2 820,563	290,367	1 190,590
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 445,731	8 906,805	2 914,392	10 491,529
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		1 445,731	7 225,600	2 914,392	10 491,529
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		0,000	1 681,205	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			2 535,615	26 056,352	4 108,259	20 372,019
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 127,656	-12 084,358	-3 095,783	-12 076,558
REVENU NET DES PLACEMENTS			-592,041	13 971,994	1 012,476	8 295,461
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 713,611	-14 723,088	-3 697,895	-16 123,792
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 305,652	-751,094	-2 685,419	-7 828,331
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-17,529	-55,860	279,490	391,110
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 323,181	-806,954	-2 405,929	-7 437,221
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		17,529	55,860	-279,490	-391,110
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		4 863,478	25 296,817	4 227,045	-26 144,079
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-4 157,561	-4 218,344	1 414,011	9 256,540
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-18,286	-139,601	-302,765	-2 440,669
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-3 618,021	20 187,778	2 652,872	-27 156,539

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

DESIGNATION	Du	Du	Du	Du	
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020	
	au	au	au	au	
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION				
	-3 618,021	20 187,778	2 652,872	-27 156,539	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 305,652	-751,094	-2 685,419	-7 828,331
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	4 863,478	25 296,817	4 227,045	-26 144,079
AN1-C	+/-VAL REALISEE SUR CESSION DESTITRES	-4 157,561	-4 218,344	1 414,011	9 256,540
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-18,286	-139,601	-302,765	-2 440,669
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL				
	2 992,984	18 425,043	-18 678,678	-5 480,374	
	SOUSCRIPTIONS				
	472 509,047	1 441 939,291	912 641,208	2 500 489,952	
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	429 500,000	1 344 100,000	874 800,000	2 393 400,000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	46 213,873	114 671,424	47 251,129	131 661,639
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-5 732,998	-17 985,142	842,361	2 304,647
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	2 528,171	1 153,009	-10 252,282	-26 876,334
	RACHATS				
	-469 516,063	-1 423 514,248	-931 319,886	-2 505 970,326	
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-425 900,000	-1 325 900,000	-887 700,000	-2 393 100,000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-46 769,249	-114 146,991	-53 296,875	-137 833,412
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	5 698,885	17 741,612	-854,783	-2 304,358
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-2 545,700	-1 208,869	10 531,772	27 267,444
	VARIATION DE L'ACTIF NET				
	-625,038	38 612,821	-16 025,806	-32 636,913	
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	586 452,952	547 215,094	563 240,900	579 852,007
AN4-B	FIN DE PERIODE	585 827,915	585 827,915	547 215,094	547 215,094
AN5	NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	5 331	5 185	5 314	5 182
AN5-B	FIN DE PERIODE	5 367	5 367	5 185	5 185
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	110,008	105,538	105,991	111,897
B-	FIN DE PERIODE	109,154	109,154	105,538	105,538
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE				
	-3,12%	3,43%	-1,70%	-5,68%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2021	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		329 793,525	328 311,511	56,04%
ASSAD	2 000	6 382,000	3 314,000	0,57%
ATTIJARI BANK	600	16 918,589	18 248,400	3,11%
BT	1 247	8 469,671	6 846,030	1,17%
DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	20 916,000	3,57%
EURO-CYCLES	495	9 353,160	15 870,690	2,71%
MONOPRIX	700	6 775,880	3 215,100	0,55%
ONE TECH HOLDING	2 550	23 273,092	22 111,050	3,77%
ONE TECH HOLDING DA 2021-1/2	2 550	11 636,546	20 425,500	3,49%
POULINA G H	2 050	23 446,625	23 353,600	3,99%
SAH LILAS	2 800	32 081,583	31 158,400	5,32%
SAM	1 600	4 870,348	4 329,600	0,74%
SFBT	1 500	23 729,777	27 313,500	4,66%
SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	30 542,400	5,21%
SOTRAPIL	715	9 743,032	9 184,175	1,57%
SOTUVER	2 873	18 317,406	20 949,916	3,58%
STAR	100	10 800,000	12 199,000	2,08%
TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 974,400	0,68%
TPR	6 000	26 099,764	25 800,000	4,40%
UIB	1 000	22 592,816	15 685,000	2,68%
UNIMED	1 750	16 185,302	12 874,750	2,20%
AC1-B Emprunts d'État		80 050,000	83 336,787	14,23%
BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	24	23 076,000	23 909,227	4,08%
BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	58 842,455	10,04%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (2)			585,105	0,10%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		18 770,375	19 320,255	3,30%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	135	18 770,375	19 320,255	3,30%
Total portefeuille titres		428 613,899	430 968,552	73,57%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2021, à **69,540 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2021 à **585,105 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018

jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 089,884 dinars** du 01.10.2021 au 31.12.2021, contre **1 193,867 dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des actions	0,000	14 328,984	903,500	8 689,900
Revenus des emprunts d'État	1 089,884	2 820,563	290,367	1 190,590
Total	1 089,884	17 149,547	1 193,867	9 880,490

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021, à **106 656,473 dinars**, représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	VALEUR AU 31/12/2021	% Actif net
BTC 52 SEMAINES 15/02/2022	6,76	36	34 810,337	35 520,747	6,06%
BTC 52 SEMAINES 15/02/2022	6,78	72	70 098,917	71 135,726	12,14%
Total			104 909,255	106 656,473	18,21%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021, à **53 797,919 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2021 au 31.12.2021, à **1 445,731 dinars**, contre **2 914,392 dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des Bons du Trésor à court terme	1 445,731	7 225,600	2 914,392	10 491,529
Revenus des Dépôts à Terme	0,000	1 681,205	0,000	0,000
Total	1 445,731	8 906,805	2 914,392	10 491,529

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.10.2021 au 31.12.2021 s'élèvent, à **3 127,656 dinars**, contre **3 095,783 dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du	Du	Du	Du
	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021	01/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	2 953,896	11 412,992	2 923,788	11 405,621
Rémunération du dépositaire	173,760	671,366	171,995	670,937
Total	3 127,656	12 084,358	3 095,783	12 076,558

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **3 713,610 dinars** du 01.10.2021 au 31.12.2021, contre **3 697,895 dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du	Du	Du	Du
	01/10/2021 au 31/12/2021	01/01/2021 au 31/12/2021	01/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	145,982	564,143	144,512	563,732
Impôts et Taxes	8,442	52,250	9,819	46,584
Rémunération CAC	526,424	2 088,530	526,424	2 220,333
Jetons de présence	898,467	5 391,756	1 508,156	5 999,838
Publicité et Publications	1 684,067	5 413,362	1 255,156	6 287,831
Charges Diverses	450,228	1 213,046	253,828	1 005,474
Total	3 713,610	14 723,087	3 697,895	16 123,792

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Le solde de ce poste présente un solde de **8 776,744 dinars** au 31.12.2021 contre un solde de **1 220,984** au 31.12.2020 et s'analyse comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Autres créances d'exploitation	14,629	0,000
Sommes à l'encaissement	8 762,115	1 220,984
Total	8 776,744	1 220,984

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à **14 371,773 Dinars** contre **17 446,794 Dinars** au 31.12.2020 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
PA1	Opérateurs créditeurs	1 104,706	1 073,682
PA2	Autres créditeurs divers	13 267,067	16 373,112
Total		14 371,773	17 446,794

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2021 à **1 104,706 dinars** contre **1 073,682 dinars** au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire	988,796	1 014,033
Dépositaire	115,910	59,649
Total	1 104,706	1 073,682

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2021 à **13 267,067 dinars** contre **16 373,112 dinars** au 31.12.2020 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
État, impôts et taxes	91,707	150,083
Redevance CMF	48,869	50,120
Jetons de présence	6 965,080	5 999,287
Rémunération CAC	2 109,281	2 327,551
Diverses Publications	2 505,313	6 171,829
Autres Créditeurs divers	1 546,817	952,742
Sommes à régler sur achats de titres	0,000	721,500
Total	13 267,067	16 373,112

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.12.2021** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2021 (en nominal)

Montant	:	518 500,000
Nombre de titres	:	5 185
Nombre d'actionnaires	:	12

Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant	:	1 344 100,000
Nombre de titres émis	:	13 441

Rachats effectués (en nominal)

Montant	:	1 325 900,000
Nombre de titres rachetés	:	13 259

Capital au 31.12.2021 : 586 634,869 |

Montant en nominal	:	536 700,000
Sommes non Capitalisables (1) :		57 116,347
Sommes capitalisées (2) :		-7 181,478
Nombres de titres	:	5 367
Nombre d'actionnaires	:	15

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **57 116,347 Dinars** au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	35 653,042
1- Résultat non capitalisables de la période	20 938,872
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 296,817
+/- values réalisées sur cession de titres	-4 218,344
Frais de négociation de titres	-139,601
2- Régularisation des sommes non capitalisables	524,433
Aux émissions	114 671,424
Aux rachats	-114 146,991
Total des sommes non capitalisables	57 116,347

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2021 à **-7 181,478 Dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au
	31/12/2021
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	499,273
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	-7 437,221
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-243,530
Aux émissions	-17 985,142
Aux rachats	17 741,612
Total des sommes capitalisées	-7 181,478

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2020 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 28/04/2021 statuant sur les états financiers de l'exercice 2020 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2020	-7 828,331
Régularisation du résultat capitalisable	391,110
Sommes capitalisées – Exercice 2020	-7 437,221

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.12.2021 se détaille ainsi :

Rubriques	31/12/2021
Résultat capitalisable de la période	-751,094
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-55,86
Résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	0,000
Sommes capitalisables	-806,954

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
• Revenus des placements	4,855	3,929
• Charges de gestion des placements	-2,252	-2,329
• Revenus net des placements	2,603	1,600
• Autres charges d'exploitation	-2,743	-3,110
• Résultat d'exploitation	-0,140	-1,510
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,010	0,075
Sommes capitalisables de la période	-0,150	-1,434
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,010	-0,075
• Variation des +/- values potentielles/titres	4,713	-5,042
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,786	1,785
• Frais de négociation de titres	-0,026	-0,471
Résultat net de la période	3,761	-5,238

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2,137%	2,142%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2,603%	2,860%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0,133%	-1,389%
Actif net moyen	565 533,764	563 719,752

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par

la SICAV. Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE arrêtés au 31 décembre 2021 faisant apparaître un total bilan de 292 102 179,726 Dinars et un actif net de 289 092 441,210 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 31 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	214 702 142,313	157 190 281,904
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		39 623 838,197	39 725 126,872
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		163 487 242,462	102 640 806,475
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		11 591 061,654	14 824 348,557
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	75 710 731,561	141 150 481,415
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	66 063 068,774	141 150 192,230
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	9 647 662,787	289,185
AC3	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AC3-A	1 689 305,852	0,000
TOTAL ACTIF			292 102 179,726	298 340 763,319
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	318 997,493	129 652,173
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 690 741,023	85 480,619
TOTAL PASSIF			3 009 738,516	215 132,792
ACTIF NET			289 092 441,210	298 125 630,527
CP1	CAPITAL	CP1	274 503 202,417	283 556 794,334
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	14 589 238,793	14 568 836,193
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		16 518 165,308	13 337 684,029
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-1 928 926,515	1 231 152,164
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			289 092 441,210	298 125 630,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			292 102 179,726	298 340 763,319

**ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
			au	au	au	au
			31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2993 476,123	10 181 844,991	1 934 656,149	8 382 335,022
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		667 466,989	2 499 270,816	634 171,256	2 674 800,170
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2326 009,134	7 057 074,273	1 300 484,893	5 302 347,065
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	625 499,902	0,000	405 187,787
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1518 801,042	8 330 960,960	1 858 275,620	6 642 607,418
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2 696,201	889 703,210	404 991,021	971 802,014
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		661 746,305	3 423 169,292	1 081 893,162	3 815 485,171
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		241 617,309	2 157 310,638	354 359,097	1 838 287,893
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		612 741,227	1 860 777,820	17 032,340	17 032,340
REVENUS DES PLACEMENTS			4512 277,165	18 512 805,951	3 792 931,769	15024942,440
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-385 741,373	-1 590 758,137	-375 830,166	-1 342 462,675
REVENU NET DES PLACEMENTS			4126 535,792	16 922 047,814	3 417 101,603	13 682 479,765
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-98 238,688	-403 882,506	-94 300,186	-344 795,736
RESULTAT D'EXPLOITATION			4028 297,104	16518165,308	3 322 801,417	13 337 684,029
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 304 592,776	-1 928 926,515	182 158,720	1 231 152,164
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			2723 704,328	14589238,793	3 504 960,137	14 568 836,193
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 304 592,776	1 928 926,515	-182 158,720	-1231 152,164
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		288 025,263	162 745,680	90 227,894	288 440,192
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		11 789,181	322 782,308	178 025,211	197 199,155
RESULTAT NET DE LA PERIODE			4 328 111,548	17 003 693,296	3 591 054,522	13 823 323,376

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021**

	Période du 01/10/2021	Période du 01/01/2021	Période du 01/10/2020	Période du 01/01/2020
	au 31/12/2021	au 31/12/2021	au 31/12/2020	au 31/12/2020
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION			
	4 328 111,548	17 003 693,296	3 591 054,522	13 823 323,376
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	4 028 297,104	16 518 165,308	3 322 801,417
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	288 025,263	162 745,680	90 227,894
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	11 789,181	322 782,308	178 025,211
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
	-28 087 855,705	-26 036 882,613	5 494 621,556	50 191 054,530
	SOUSCRIPTIONS			
	47 992 808,651	255 843 237,060	81 073 956,669	274 576 206,116
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	33 308 700,000	183 953 000,000	60 091 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	81 509,750	305 603,849	7 274,321
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	12 190 670,163	65 889 256,822	17 415 628,640
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (S)	2 411 928,739	5 695 376,389	3 559 153,708
	RACHATS			
	-76 080 664,356	-281 880 119,673	-75 579 335,113	-224 385 151,586
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-53 023 400,000	-201 708 000,000	-55 969 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-129 237,623	-335 616,847	-11 693,411
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-19 211 505,217	-72 212 199,922	-16 220 946,714
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (R)	-3 716 521,515	-7 624 302,904	-3 376 994,988
	VARIATION DE L'ACTIF NET			
AN4	ACTIF NET			
	-23 759 744,157	-9 033 189,317	9 085 676,078	64 014 377,906
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	312 852 185,367	298 125 630,527	289 039 954,449
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	289 092 441,210	289 092 441,210	298 125 630,527
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE LA PERIODE	2 216 834	2 197 237	2 156 015
AN5-B	FIN DE LA PERIODE	2 019 687	2 019 687	2 197 237
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE LA PERIODE	141,126	135,682	134,062
B-	FIN DE LA PERIODE	143,137	143,137	135,682
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE			
	5,72%	5,49%	4,81%	5,32%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/12/2021 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2021. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-4 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	au % de l'Actif net
Obligations de sociétés		37 952 400,000	39 623 838,197	13,71%
AMEN BANK 2021/1 SUB	30 000	3 000 000,000	3 144 471,689	1,09%
ATB 2007/1 (25ans)	3 000	132 000,000	137 263,176	0,05%
ATB SUB 2017 A	78 000	6 161 600,000	6 492 333,974	2,25%
ATL 2015/1	10 000	200 000,000	205 918,685	0,07%
ATL 2015/2 C	10 000	400 000,000	421 063,014	0,15%
ATL 2016/1	10 000	400 000,000	412 773,699	0,14%
ATL 2017/1 A	5 000	100 000,000	104 832,000	0,04%
ATL 2018/1 B	10 000	400 000,000	412 418,707	0,14%
ATL 2019/1 A	5 000	300 000,000	301 983,123	0,10%
ATL 2021-1 A	10 000	1 000 000,000	1 002 524,932	0,35%
ATL SUB 2017	20 000	1 200 000,000	1 215 999,123	0,42%
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30 000	600 000,000	620 922,740	0,21%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	200 000,000	202 071,233	0,07%
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20 000	800 000,000	829 919,036	0,29%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A	10 000	800 000,000	806 290,411	0,28%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	198 800,000	207 484,712	0,07%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	400 000,000	410 939,178	0,14%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	200 000,000	210 194,411	0,07%
BH SUB 2021-2 C	20 000	2 000 000,000	2 029 518,904	0,70%
BH SUB 2016-1	10 000	400 000,000	415 780,822	0,14%
BH SUB 2018-1 A	20 000	800 000,000	836 949,736	0,29%
BNA SUB 2018-1 A	20 000	800 000,000	820 784,226	0,28%
BNA SUB 2017-1 A	5 000	100 000,000	103 568,219	0,04%
BTE 2016 A	5 000	100 000,000	105 530,740	0,04%
CIL 2016/2	20 000	400 000,000	421 041,096	0,15%
CIL 2017-1	30 000	600 000,000	618 789,699	0,21%
MEUBLATEX 2015	9 000	360 000,000	371 459,192	0,13%
MODERN LEASING SUB 2018-1 A	20 000	800 000,000	836 800,414	0,29%
STB 2020-1 A	20 000	1 600 000,000	1 695 736,986	0,59%
TL 2015-2 B	20 000	800 000,000	841 174,795	0,29%
TL 2017-2 B	50 000	4 000 000,000	4 235 081,644	1,46%
TL SUB 2018 A	10 000	600 000,000	640 992,374	0,22%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000,000	1 070 615,417	0,37%
TLF 2019/1A	10 000	600 000,000	621 964,395	0,22%
TLF 2021/1	23 000	2 300 000,000	2 427 625,425	0,84%
TLF SUB 2020	20 000	2 000 000,000	2 151 419,178	0,74%
TLF SUB 2021/1	20 000	2 000 000,000	2 027 923,288	0,70%
UIB SUB 2016/A	10 000	200 000,000	211 677,804	0,07%
AC1-B Emprunts d'Etat		156 567 266,000	163 487 242,462	56,55%
Obligations d'Etat		47 000 000,000	48 350 239,124	16,72%
Emprunt national T1 2021	250 000	25 000 000,000	25 887 232,877	8,95%

Emprunt national T2 2021	170 000	17 000 000,000	17 419 699,726	6,03%
Emprunt national T3 2021	50 000	5 000 000,000	5 043 306,521	1,74%
Bons du Trésor Assimilables		109 567 266,000	113 690 748,797	39,33%
BTA 6% AVRIL 2024	4 070	3 925 686,000	4 067 091,041	1,41%
BTA 6% JANVIER 2024	11 700	11 231 180,000	11 776 742,740	4,07%
BTA 6% JUIN 2023	5 195	4 957 550,000	5 094 185,616	1,76%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 054 390,411	2,44%
BTA 6,3 MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 913 395,425	3,08%
BTA 6,3 OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 375 746,712	1,86%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 436 802,438	2,57%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 358 536,066	4,62%
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 200 834,822	8,72%
BTA 6.5 % JUIN 2025 (1)	5 000	4 662 500,000	4 821 015,069	1,67%
BTA 7.5 % JANVIER 2028 (1)	15 600	14 243 300,000	15 143 431,397	5,24%
BTA 7.50% DECEMBRE 2028 (1)	5 980	5 398 950,000	5 448 577,060	1,88%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			1 446 254,540	0,50%
AC1-C Titre des OPCVM		11 446 705,396	11 591 061,654	4,01%
SICAV TRESOR	92 610	9 446 653,460	9 586 246,320	3,32%
SICAV AXIS TRESORERIE	18 245	2 000 051,936	2 004 815,335	0,69%
Total du portefeuille titres		205 966 371,396	214 702 142,313	74,27%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2021, à **165 953,800 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2021 à **1 446 254,540 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 993 476,123 Dinars** du 01/10/2021 au 31/12/2021 contre **1 934 656,149 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Revenus des Obligations de sociétés	667 466,989	2 499 270,816	634 171,256	2 674 800,170
Revenus des Emprunts d'Etat	2 326 009,134	7 057 074,273	1 300 484,893	5 302 347,065
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	0,000	625 499,902	0,000	405 187,787
Total	2 993 476,123	10 181 844,991	1 934 656,149	8 382 335,022

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **66 063 068,774 Dinars**, contre **141 150 192,230 Dinars** au 31/12/2020 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Bons du Trésor à Court Terme	0,000	29 161 777,336
Certificats de Dépôt	26 484 552,999	82 449 239,553
Autres placements (Dépôt à terme)	15 003 813,698	21 523 064,316
Prise en pension livrée	24 574 702,077	8 016 111,025
Total	66 063 068,774	141 150 192,230

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				26 457 391,365	26 484 552,998	9,16%
CDP 10J 01/01/2022	7,25	BIAT	10	4 991 960,635	5 000 000,000	1,73%
CDP 10J 02/01/2022	7,25	BIAT	6	2 995 176,381	2 999 516,764	1,04%
CDP 10J 03/01/2022	7,25	BIAT	8	3 993 568,508	3 998 711,630	1,38%
CDP 10J 04/01/2022	7,25	BIAT	9	4 492 764,571	4 497 826,313	1,56%
CDP 10J 05/01/2022	7,25	BIAT	4	1 996 784,254	1 998 712,149	0,69%
CDP 10J 06/01/2022	7,25	BIAT	2	998 392,127	999 195,255	0,35%
CDP 10J 09/01/2022	7,25	BIAT	9	4 492 764,571	4 494 209,329	1,55%
CDP 10J 10/01/2022	7,25	BIAT	5	2 495 980,318	2 496 381,558	0,86%

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme				15 000 000,000	15 003 813,698	5,19%
DAT 90J 30/03/2022	7,25	BIAT	1	9 000 000,000	9 002 860,274	3,11%
DAT 90J 31/03/2022	7,25	BIAT	1	6 000 000,000	6 000 953,425	2,08%

AC2-A-3 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Pension livrée				24 496 692,886	24 574 702,077	8,50%
prise en pension livrée 2731 BTA 7.3% décembre 2027 20J-12/01/2022	7,50	AB	23/12/2021	2 499 957,400	2 504 644,820	0,87%
prise en pension livrée 4215 BTA 7.4% Février 2030 20-J-13/01/2022	7,50	AB	24/12/2021	3 999 422,959	4 006 088,664	1,39%
prise en pension livrée 2104 BTA 7.4% Février 2030 18J-14/01/2022	7,50	AB	27/12/2021	1 999 774,181	2 001 857,279	0,69%
prise en pension livrée 6330 BTA 7.4% Février 2030 30J-19/01/2022	7,50	AB	20/12/2021	5 999 218,479	6 014 216,525	2,08%
prise en pension livrée 5483 BTA 8.0% Novembre 2030 90J-24/02/2022	7,50	AB	26/11/2021	4 999 144,027	5 036 637,607	1,74%
prise en pension livrée 5167 BTA 6.5% Juin 2025 30J-19/01/2022	7,25	BT	20/12/2021	4 999 175,840	5 011 257,182	1,73%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **9 647 662,787 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3-A. Autres Créances D'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **1 689 305,852 Dinars** représentant les sommes à recouvrer au titre des souscriptions.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1 518 801,042 Dinars** du 01/10/2021 au 31/12/2021 contre **1 858 275,620 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des Bons du Trésor à CT	2 696,201	889 703,210	404 991,021	971 802,014
Revenus des Certificats de Dépôt	661 746,305	3 423 169,292	1 081 893,162	3 815 485,171
Revenus des autres placements (DAT)	241 617,309	2 157 310,638	354 359,097	1 838 287,893
Revenus de prises en pension livrée	612 741,227	1 860 777,820	17 032,340	17 032,340
Total	1 518 801,042	8 330 960,960	1 858 275,620	6 642 607,418

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **3 009 738,516 Dinars** contre **215 132,792 Dinars** au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
PA 1	Opérateurs créditeurs	318 997,493	129 652,173
PA 2	Autres créditeurs divers	2 690 741,023	85 480,619
Total		3 009 738,516	215 132,792

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2021 à **318 997,493 Dinars** contre **129 652,173 Dinars** au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire	134 167,260	51 860,868
Dépositaire	50 662,973	25 930,437
Distributeurs	134 167,260	51 860,868
Total	318 997,493	129 652,173

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2021 à **2 690 741,023 Dinars** contre **85 480,619 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Etat, impôts et taxes	6 421,995	20 515,494
Redevance CMF	25 210,962	25 930,153
Rémunération CAC	28 124,774	25 960,323
Jetons de présence	8 048,511	5 999,286
Provision pour charges diverses	4 682,446	7 075,363
Sommes à payer au titre de rachats	2 618 252,335	0,000
Total	2 690 741,023	85 480,619

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2021 au 31/10/2021 à **385 741,373 Dinars** contre **375 830,166 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	Du	Du	Du	Du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	154 296,550	636 303,252	150 332,064	536 985,066
Rémunération du dépositaire	77 148,274	318 151,633	75 166,038	268 492,543
Rémunération des distributeurs	154 296,550	636 303,252	150 332,064	536 985,066
Total	385 741,373	1 590 758,137	375 830,166	1 342 462,675

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2021 au 31/12/2021 à **98 238,688 Dinars** contre **94 300,186 Dinars** du 01/10/2020 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	Du	Du	Du	Du
	01/10/2021	01/01/2021	01/10/2020	01/01/2020
	au	au	au	au
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Redevance CMF	77 145,973	318 146,874	75 165,222	268 489,790
Impôts et Taxes	10 959,464	45 073,462	8 939,616	39 579,602
Rémunération CAC	6 838,452	27 130,815	6 838,452	24 747,804
Jetons de Présence	1 512,051	5 993,114	1 508,156	5 999,838
Publicité et Publication	1 518,108	6 017,129	1 532,904	4 727,471
Diverses charges d'exploitation	264,640	1 521,112	315,836	1 251,231
Total	98 238,688	403 882,506	94 300,186	344 795,736

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2021 (en nominal)

- Montant : 219 723 700,000
- Nombre de titres : 2 197 237
- Nombre d'actionnaires : 4 760

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 183 953 000,000
- Nombre de titres émis : 1 839 530

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 201 708 000,000
- Nombre de titres rachetés : 2 017 080

Capital au 31.12.2021 : 274 503 202,417

- Montant en nominal : 201 968 700,000
- Sommes non Capitalisables (1) : 609 039,231
- Sommes capitalisées (2) : 71 925 463,186
- Nombres de titres : 2 019 687
- Nombre d'actionnaires : 2 673

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2021 à **609 039,231 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	153 524,241
1- Résultat non capitalisables de la période	485 527,988
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	162 745,680
+/- values réalisées sur cession de titres	322 782,308
Frais de négociation de titres	0,000
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-30 012,998
Aux émissions	305 603,849
Aux rachats	-335 616,847
Total des sommes non capitalisables	609 039,231

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2021 à **71 925 463,186 Dinars** et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/12/2021
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	63 679 570,093
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	14 568 836,193
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-6 322 943,100
Aux émissions	65 889 256,822
Aux rachats	-72 212 199,922
Total des sommes capitalisées	71 925 463,186

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2020 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 28/04/2021 statuant sur les états financiers de l'exercice 2020 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2020	13 337 684,029
Régularisation du résultat capitalisable	1 231 152,164
Sommes capitalisées – Exercice 2020	14 568 836,193

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2021 se détaille ainsi :

Rubriques	31/12/2021
Résultat capitalisable de la période	16 518 165,308
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-1 928 926,515
Sommes capitalisables	14 589 238,793

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Charges de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	9,166	6,838
Charges de gestion des placements	-0,788	-0,611
Revenu net des placements	8,379	6,227
Autres charges d'exploitation	-0,200	-0,157
Résultat d'exploitation	8,179	6,070
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,955	0,560
Sommes capitalisables de la période	7,224	6,631
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,955	-0,560
Variation des +/- values potentielles/titres	0,081	0,131
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,160	0,090
Résultat net de la période	8,419	6,291

5-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,127%	0,128%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	5,194%	4,968%
Actif net moyen (en DT)	318 053 907,742	268 489 034,622

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

5-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

5-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV CROISSANCE

SICAV CROISSANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mars 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>10 701 262,391</u>	<u>9 579 192,086</u>
Actions et droits rattachés		9 337 118,107	8 778 031,502
Obligations et valeurs assimilées		797 684,000	200 332,000
Titres OPCVM		566 460,284	600 828,584
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 116 863,765</u>	<u>2 968 574,426</u>
Placements monétaires	5	3 116 491,192	2 968 135,523
Disponibilités		372,573	438,903
Créances d'exploitation	6	<u>0,420</u>	<u>31 655,705</u>
TOTAL ACTIF		<u>13 818 126,576</u>	<u>12 579 422,217</u>
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	14 626,849	15 664,321
TOTAL PASSIF		<u>14 626,849</u>	<u>15 664,321</u>
ACTIF NET			
Capital	8	13 119 628,205	12 329 505,508
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		30,733	0,746
Sommes distribuables de l'exercice en cours		683 840,789	234 251,642
ACTIF NET		<u>13 803 499,727</u>	<u>12 563 757,896</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>13 818 126,576</u>	<u>12 579 422,217</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>637 547,720</u>	<u>169 259,670</u>
Dividendes		611 219,720	154 463,670
Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 328,000	14 796,000
Revenus des placements monétaires	10	<u>138 856,100</u>	<u>209 075,025</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>776 403,820</u>	<u>378 334,695</u>
Charges de gestion des placements	11	(92 460,940)	(95 752,044)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>683 942,880</u>	<u>282 582,651</u>
Autres charges	12	(30 311,194)	(29 931,049)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>653 631,686</u>	<u>252 651,602</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		30 209,103	(18 399,960)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>683 840,789</u>	<u>234 251,642</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(30 209,103)	18 399,960
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(111 068,691)	(754 634,547)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		124 433,156	(82 254,980)
Frais de négociation de titres		(3 968,686)	(1 160,788)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>663 027,465</u>	<u>(585 398,713)</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>663 027,465</u>	<u>(585 398,713)</u>
Résultat d'exploitation	653 631,686	252 651,602
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(111 068,691)	(754 634,547)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	124 433,156	(82 254,980)
Frais de négociation de titres	(3 968,686)	(1 160,788)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(234 224,480)</u>	<u>(535 655,520)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>810 938,846</u>	<u>(1 000 971,664)</u>
Souscriptions		
- Capital	1 068 897,117	2 043,139
- Régularisation des sommes non distribuables	2 735,451	(37,289)
- Régularisation des sommes distribuables	45 248,658	78,071
Rachats		
- Capital	(293 239,692)	(1 045 503,414)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 334,042	60 925,920
- Régularisation des sommes distribuables	(15 036,730)	(18 478,091)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 239 741,831</u>	<u>(2 122 025,897)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	12 563 757,896	14 685 783,793
En fin de l'exercice	13 803 499,727	12 563 757,896
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	44 905	48 480
En fin de l'exercice	47 730	44 905
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>289,200</u>	<u>279,785</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,23%</u>	<u>(3,99%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas,

une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2021.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 10.701.262,391 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% Actif Net
Actions & droits rattachés		5 933 429,585	9 337 118,107	67,64%
Actions		5 933 423,827	9 337 108,207	67,64%
Actions BIAT	21 020	254 371,240	1 244 888,480	9,02%
Actions Placements de Tunisie	24 731	504 339,527	1 091 626,340	7,91%
Actions UIB	55 200	596 380,800	865 812,000	6,27%
Actions Monoprix	57 600	355 380,145	264 556,800	1,92%
Actions BH BANK	26 600	195 256,089	249 800,600	1,81%
Actions BT	172 164	1 301 553,261	945 180,360	6,85%
Actions ATTIJARI BANK	27 607	247 515,114	839 639,298	6,08%
Actions Amen Bank	24 376	197 443,947	586 315,928	4,25%
Actions AIR Liquide	10 638	1 058 264,236	1 092 735,360	7,92%
Actions BTE	1 555	29 671,220	11 171,120	0,08%
Actions CIL	19 484	72 597,890	330 078,445	2,39%
Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	56 562,660	0,41%
Actions ATB	3 752	27 710,250	8 592,080	0,06%
Actions UBCI	997	39 071,271	19 740,600	0,14%
Actions Ennaki automobiles	8 258	88 360,600	101 077,920	0,73%
Actions Carthage Cement	100 000	201 640,820	132 100,000	0,96%
Actions One Tech HOLDING	5 572	24 145,333	48 314,812	0,35%
Actions S.F.B.T	63 200	376 542,784	1 150 808,800	8,34%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	115 573,500	0,84%
Actions TPR	3 200	13 378,000	13 760,000	0,10%
Actions EUROCYCLES	300	7 650,000	9 618,600	0,07%
Actions SAH	10 543	131 303,960	117 322,504	0,85%
Actions Délice Holding	2 800	40 279,950	41 832,000	0,30%
Droits		5,758	9,900	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
Actions SICAV		560 073,436	566 460,284	4,10%
SICAV RENDEMENT	5 375	560 073,436	566 460,284	4,10%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		776 000,000	797 684,000	5,78%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	176 000,000	182 984,000	1,33%
Emprunt National 2021/CAT/B	6 000	600 000,000	614 700,000	4,45%
TOTAL GENERAL		7 269 503,021	10 701 262,391	77,53%
Pourcentage par rapport au total des actifs				77,44%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 3.116.491,192 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 601 000,000	2 616 869,145			18,96%
Compte à terme au 01/01/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	28 000,000	28 322,153	92	N° 001781	0,21%
Compte à terme au 01/01/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	783 000,000	791 979,830	92	N° 001722	5,74%
Compte à terme au 03/01/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	219 000,000	221 456,400	92	N° 082101	1,60%
Compte à terme au 03/01/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	62 000,000	62 695,419	92	N° 081877	0,45%
Compte à terme au 04/01/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	126 000,000	127 397,392	92	N° 082142	0,92%
Compte à terme au 04/01/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	33 000,000	33 365,984	92	N° 081967	0,24%
Compte à terme au 05/01/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	57 000,000	57 624,970	92	N° 081805	0,42%
Compte à terme au 05/01/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	60 000,000	60 657,863	92	N° 081808	0,44%
Compte à terme au 28/03/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	150 000,000	150 056,712	90	N° 002166	1,09%
Compte à terme au 28/03/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	313 000,000	313 118,340	90	N° 001645	2,27%
Compte à terme au 29/03/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	61 000,000	61 015,375	90	N° 081944	0,44%
Compte à terme au 29/03/2022 (3 mois au taux de 5,75%)	709 000,000	709 178,707	90	N° 001533	5,14%
CERTIFICATS DE DEPOTS	499 362,130	499 622,047			3,62%
Certificat de dépôt au 06/01/2022 (10 jours au taux de 5,75%)	499 362,130	499 622,047	10	Banque de Tunisie	3,62%
TOTAL	3 100 362,130	3 116 491,192			22,58%
Pourcentage par rapport au total des actifs		22,55%			

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	6 049 716,026	8 331,992	3 521 144,068	9 579 192,086	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	753 442,447			753 442,447	
Obligations	600 000,000			600 000,000	
OPCVM	2 012 498,200			2 012 498,200	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(84 694,791)			(84 694,791)	115 480,617
Annuités des obligations des sociétés	(16 000,000)			(16 000,000)	
OPCVM	(2 045 458,861)			(2 045 458,861)	8 952,539
<u>Variation des plus ou moins-value potentielle sur titres</u>			(111 068,691)	(111 068,691)	
<u>Variation des intérêts courus sur obligations</u>		13 352,001		13 352,001	
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	7 269 503,021	21 683,993	3 410 075,377	10 701 262,391	124 433,156

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2021 un montant de D : 0,420 contre D : 31.655,705 à la même date de l'exercice 2020, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Cessions titres à encaisser	-	31 655,29
Dividendes à encaisser	0,42	0,42
TOTAL	<u>0,42</u>	<u>31 655,71</u>

Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2021 un montant de D : 14.626,849 contre D : 15.664,321 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	1 163,64	1 081,77
Etat, retenue à la source	2 378,93	3 462,38
Commissaire aux comptes	10 684,28	10 720,17
Rémunération PDG	400	400
TOTAL	<u>14 626,85</u>	<u>15 664,32</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	12 329 505,508
Nombre de titres	44 905
Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	1 068 897,117
Nombre de titres émis	3 893
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(293 239,692)
Nombre de titres rachetés	(1 068)
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(111 068,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	124 433,156
Frais de négociation de titres	(3 968,686)
Régularisation des sommes non distribuables	5 069,493

Capital au 31-12-2021

Montant	13 119 628,205
Nombre de titres	47 730
Nombre d'actionnaires	10

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2021 un montant de D : 637.547,720 contre un solde de D : 169.259,670 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	année 2021	année 2020
<u>Dividendes</u>		
- des actions	578 609,120	110 628,900
- des titres OPCVM	32 610,600	43 834,770
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	26 328,000	14 796,000
TOTAL	637 547,720	169 259,670

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 138.856,100 contre D : 209.075,025 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	année 2021	année 2020
Intérêts sur comptes à terme	115 647,011	132 856,631
Intérêts sur certificats de dépôt	23 209,089	76 218,394
TOTAL	138 856,100	209 075,025

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 92.460,940 contre D : 95.752,044 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Commission de gestion	79 252,231	82 073,181
Rémunération du dépositaire	13 208,709	13 678,863
TOTAL	<u>92 460,940</u>	<u>95 752,044</u>

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 30.311,194 contre D : 29.931,049 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	13 208,709	13 678,862
Honoraires commissaire aux comptes	10 451,000	10 285,200
Rémunération du PDG	4 800,000	4 800,000
TCL	1 827,087	1 096,987
Autres	24,398	70,000
TOTAL	<u>30 311,194</u>	<u>29 931,049</u>

Note 13: Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	16,267	8,425	14,078	12,228	10,412
Charges de gestion des placements	(1,937)	(2,132)	(2,116)	(2,271)	(1,970)
Revenus net des placements	<u>14,329</u>	<u>6,293</u>	<u>11,962</u>	<u>9,957</u>	<u>8,442</u>
Autres charges	(0,635)	(0,667)	(0,714)	(0,730)	(0,610)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	(0,562)
Résultat d'exploitation (1)	<u>13,694</u>	<u>5,626</u>	<u>11,248</u>	<u>9,227</u>	<u>7,270</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,633	(0,410)	(0,199)	(0,110)	0,028
Sommes distribuables de l'exercice	<u>14,327</u>	<u>5,217</u>	<u>11,049</u>	<u>9,117</u>	<u>7,298</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2,327)	(16,805)	(10,911)	(1,711)	18,599
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,607	(1,832)	(0,026)	14,793	7,524
Frais de négociation de titres	(0,083)	(0,026)	(0,146)	(0,088)	(0,045)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociatio (2)	<u>0,197</u>	<u>(18,663)</u>	<u>(11,083)</u>	<u>12,994</u>	<u>26,078</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>13,891</u>	<u>(13,036)</u>	<u>0,165</u>	<u>22,221</u>	<u>33,347</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,197</u>	<u>(18,663)</u>	<u>(11,083)</u>	<u>12,994</u>	<u>26,078</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,106	1,356	0,104	(0,333)	(0,015)

Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,303</u>	<u>(17,307)</u>	<u>(10,979)</u>	<u>12,661</u>	<u>26,062</u>
Distribution de dividendes	<u>5,216</u>	<u>11,049</u>	<u>9,117</u>	<u>7,298</u>	<u>7,628</u>
Valeur liquidative	289,200	279,785	302,925	311,972	297,492
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,68%	0,73%	0,69%	0,75%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,23%	0,23%	0,24%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,04%	1,79%	3,59%	2,99%	2,56%

13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV CROISSANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 13.818.127, un actif net de D : 13.803.500 et un bénéfice de D : 663.027.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les emplois en titres émis par la Banque de Tunisie représentent à la clôture de l'exercice 10,47% de l'actif net de la société se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 17 Février 2022

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 03 février 2021 a reconduit Monsieur Walid JELIZI dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé de lui accorder à ce titre, une indemnité mensuelle brute de 400 dinars. Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2021, s'élève à 4.800 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 17 Février 2022

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK